

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 1 JUILLET 2025

N° CCAS_2025DL033

Date de convocation : 27 juin 2025

Affichage du compte-rendu : 24 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS CONVENTION BENEVOLES AVEC L'EAJE ILE AUX ENFANTS

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Dominique BABE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Jeannine MATHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Dominique BABE), Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Excusés / absents : Florent RIVOIRE

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Vu la délibération du Conseil d'administration du 25 juin 2024 n°CCAS_2024DL033 portant sur la mise en place de convention pour les bénévoles à l'EAJE Ile aux Enfants du 20/5/2024 au 1er/6/2025 ;

Dans le cadre de certains dispositifs portés par le CCAS, la participation de bénévoles est une véritable plus value pour l'exécution de ses missions de service public.

Depuis 2024, cette collaboration permet à la personne bénévole de mettre ses compétences au service de la commune afin de répondre à des besoins collectifs.

Considérant les besoins de l'Établissement d'accueil du Jeune enfant de l'Île aux Enfants qui permettent le recours à des collaborateurs occasionnels.

Considérant la demande de deux anciennes professionnelles de la petite enfance ayant exprimé leur souhait de continuer à exercer des missions à l'île aux enfants et de reconduire leurs interventions en tant que bénévoles,

Il est proposé au Conseil d'Administration de reconduire les conventions permettant l'accueil de deux bénévoles au sein de l'EAJE Ile aux Enfants et d'autoriser le Président à signer ces conventions jusqu'au 01/06/2026, à hauteur de 3h00 par interventions avec un maximum de trois interventions par semaine, selon un planning défini à l'avance.

Ces bénévoles ne seront pas intégrées au taux d'encadrement d'accompagnement des enfants, cependant elles apporteront un soutien auprès des professionnelles et un lien intergénérationnel avec les enfants.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration

- **APPROUVE** le recours au bénévolat dans le cadre d'un accompagnement des professionnels petite enfance dans la vie quotidienne de l'EAJE par la participation aux temps de jeux d'éveil, de sorties et de repas avec les enfants jusqu'au 01/06/2026 inclus.
- **APPROUVE** les conventions de bénévolat jointes en annexe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer les conventions jointes en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,